

LES ACTIVITES ARTISTIQUES A L'ECOLE

En janvier 2005, les ministres de la Culture et de l'Education nationale ont présenté une communication sur la politique du gouvernement en matière d'éducation artistique et culturelle. Le plan de relance, élaboré conjointement, concerne l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la culture. Complétant le « Plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'école » de décembre 2000, il dégage des moyens budgétaires et humains et fixe les grandes orientations de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire.

I. L'éducation artistique

Une éducation artistique est assurée tout au long de la scolarité. Elle contribue à la formation générale en structurant une culture artistique et participe à la formation professionnelle en donnant la possibilité de choisir un métier à dominante artistique.

Elle s'organise autour de trois composantes complémentaires :

- une pratique artistique qui met en jeu le corps et la sensibilité ;
- une approche culturelle réunissant les savoirs sur les œuvres du patrimoine et la découverte de la création contemporaine ;
- des techniques et des méthodes à maîtriser.

Extrait du BO n° 5 du 3 février 2005

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun.

L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant les capacités d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé, et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale.

Ainsi comprise l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'éducation nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste. Elle concourt enfin au renouvellement des publics des institutions culturelles.

II. Les activités artistiques à l'école

Par rapport aux programmes précédents, les programmes de l'école élémentaire de 2002, accorde plus d'importance aux enseignements artistiques.

A l'école élémentaire, l'éducation artistique est principalement orientée vers l'exploration de deux grands domaines culturels : les arts visuels et la musique. La démarche vise le développement de la sensibilité et des capacités d'expression. Elle s'appuie essentiellement sur la pratique.

1. Arts visuels et musique

L'enseignement des arts visuels se fonde sur le plaisir de dessiner que manifestent spontanément les enfants. Il le prolonge et l'enrichit en leur faisant découvrir les matériaux, les instruments et les techniques qui permettent de mieux traduire ce qu'on veut exprimer.

- A l'école maternelle

L'enfant explore différents langages artistiques :

- les activités visuelles et plastiques éduquent le regard et le geste,
- les activités auditives, vocales et instrumentales exercent l'écoute, la voix et le geste musical,
- les activités dansées permettent à l'enfant d'agir et de s'exprimer, de communiquer avec son corps.

- A l'école élémentaire

Trois heures hebdomadaires sont consacrées aux arts visuels et à la musique.

L'élève découvre une pratique créative, rencontre des œuvres contemporaines ou extraites du patrimoine, acquiert des savoirs et savoir-faire en s'appropriant des techniques, des méthodes de travail, en utilisant les possibilités offertes par l'environnement et les moyens technologiques.

En arts visuels, l'élève s'exerce au dessin, à la photographie ou à la vidéo. Les pratiques et les démarches s'ouvrent au design, aux arts du quotidien, à l'architecture, aux paysages...

En éducation musicale, l'enfant chante, écoute, pratique des jeux vocaux et prolonge ce travail par la lecture à haute voix de poèmes et d'œuvres littéraires. Les pratiques instrumentales proposent des recherches sonores, des jeux mélodiques et des accompagnements rythmiques.

2. Contributions à l'éducation artistique

- A l'école maternelle

« Le langage au cœur des apprentissages » permet aux élèves de se construire une première culture littéraire. Les activités graphiques, préparatoires à l'écriture les sensibilisent aux arts décoratifs. La danse, abordée en « éducation physique et sportive », leur permet d'utiliser leur corps comme moyen d'expression, de construction de l'espace et du temps en relation avec les autres.

- A l'école élémentaire

Le travail sur la littérature se poursuit. Les élèves lisent et disent des textes littéraires, dont la compréhension peut déboucher sur des pratiques théâtrales. Des activités de danse prennent place en éducation physique et sportive.

3. Des projets d'école ou de classe

A l'initiative des maîtres, l'éducation artistique peut faire l'objet de projets particuliers, avec le soutien éventuel du ministère de la Culture et de la Communication et des municipalités.

- Les classes à projet artistique et culturel permettent aux élèves de bénéficier tout au long d'une année d'une rencontre avec l'art qui conjugue des séances de pratique et des contacts directs avec les œuvres (visites d'expositions ou participation à des spectacles). Le projet est finalisé par une production des élèves : présentation de travaux, conception d'un objet, organisation d'un événement, ...
- Des ateliers de pratique artistique peuvent aussi être organisés à l'école élémentaire. Pendant 10 à 16 semaines, les élèves découvrent un secteur artistique ou patrimonial dans un cadre spécifique : musée, dépôt d'archives, bibliothèque, monument, école de musique ou beaux-arts, ...
- La classe culturelle transplantée permet à une classe de vivre une semaine de rencontre et de travail avec des professionnels d'un secteur culturel.
- Une chorale prolonge très souvent l'enseignement musical obligatoire. Les chorales permettent aux élèves de participer à un projet artistique : comédie musicale, opéra, suite de chansons sur un thème, ... Souvent communs à plusieurs écoles ces projets permettent de travailler avec des artistes professionnels et de découvrir les exigences d'une représentation en concert.

4. Activités artistiques et culturelles complémentaires

D'autres activités peuvent être mises en place, à l'initiative des professeurs, dans le cadre du projet de l'école. Certaines s'appuient sur des opérations nationales comme « Adopter son patrimoine », « Adopter un jardin », « Danse à l'école » « Ecole et cinéma », ...

III. Les grands domaines

1. Les arts plastiques

- En maternelle, l'enfant découvre et explore les possibilités de communication et d'expression par le dessin, le graphisme et l'écriture. L'enfant se familiarise avec les images auxquelles il attache une dimension affective et esthétique en constituant sa collection personnelle et en participant à celle de la classe.
- Dans la continuité de ces activités, l'enseignement d'arts visuels à l'école élémentaire (1 h-2 h) développe l'aptitude de l'élève à l'expression à partir d'une pratique construite, organisée autour d'activités concourant à l'éducation du regard : dessin, compositions plastiques, images, œuvres d'art. Progressivement, l'élève diversifie et précise ses démarches, réinvestit de manière plus réfléchie les moyens techniques mis à sa disposition, structure des connaissances sur les œuvres et les artistes.

Les maîtres choisissent plusieurs des œuvres à travailler en classe dans une liste nationale et académique, comprenant des œuvres de registres différents dans le temps et dans l'espace.

- La classe à projet artistique et culturel à dominante arts plastiques peut dynamiser ces apprentissages. D'autres activités peuvent être mises en place dans le cadre de projets d'école :
 - L'atelier de pratique artistique « arts plastiques » est animé par un maître et un intervenant du secteur culturel. Il offre un parcours de découverte : musée, dépôt d'archives, bibliothèque, monument, école des beaux-arts, centre d'art contemporain...
 - L'activité « rencontre avec l'œuvre d'art » permet un contact direct et sensible avec des œuvres d'art, si possible dans un environnement proche de l'école.

2. La musique

- A l'école maternelle, les activités vocales et d'écoute permettent aux élèves de découvrir et d'enrichir leurs capacités de communication et d'expression avec tout leur corps, de nourrir leur imaginaire sonore au contact d'univers musicaux très variés.

- A l'école élémentaire, l'enseignement d'éducation musicale se partage entre des activités visant le plaisir de faire de la musique ensemble (pratiques vocales et instrumentales) et des activités d'écoute permettant de rencontrer des œuvres et de développer des compétences d'auditeur.

3. Design et arts appliqués

L'école assure une première sensibilisation aux trois domaines essentiels du design (de produit, de communication, d'environnement) à travers quatre champs d'éducation : arts, environnement, consommation et technologie.

Cette sensibilisation s'appuie sur les arts visuels et la découverte du monde des objets.

4. Image, cinéma et audiovisuel

La sensibilisation à l'univers artistique des images et des sons se fait principalement dans le cadre des enseignements artistiques « arts visuels » mais aussi dans l'approche transversale de la maîtrise des langages.

- En maternelle, l'élève découvre l'univers des images dans toute sa variété ; il observe celles de l'écran et de l'ordinateur, les décrit, joue avec elles, les manipule, en produit.
- A partir du CE2, le maître l'amène progressivement à s'interroger sur l'origine, la nature et les composantes de l'image lors d'activités de production et d'analyse. Celles-ci peuvent utiliser le film (fiction, documentaire), le dessin animé, le clip-vidéo et les émissions de télévision.

5. Histoire des arts

- Dès la maternelle, une sensibilisation au patrimoine se fait en abordant la notion de « collection » et de « musée », par la constitution d'une collection personnelle et d'une collection de classe. Ces collections permettent d'introduire la notion d'œuvre d'art.
- A partir du CE2, l'enseignant aborde des œuvres de registres différents, toutes situées historiquement. Son choix s'appuie sur des listes, nationale et académique, ce qui permet de poser les bases d'une culture commune et de réserver une place spécifique aux ressources locales et régionales.
- La classe à projet artistique et culturel à dominante patrimoine privilégie un contact direct avec des ensembles patrimoniaux (musées, sites archéologiques, maisons de pays, parcs régionaux, héritages industriels...).

- D'autres activités peuvent être mises en place dans le cadre du projet de l'école :
 - « Adopter son patrimoine » permet l'appropriation d'un édifice, d'un quartier, d'un musée, d'un jardin ou d'un site de proximité ;
 - l'atelier de pratique artistique « patrimoine » est animé par un maître et un intervenant du secteur culturel ;
 - la classe culturelle transplantée « patrimoine » permet de découvrir les richesses d'un site.

6. Le théâtre

Le théâtre est abordé dans les apprentissages des langages et dans la constitution d'une première culture littéraire. Aux jeux langagiers de l'école maternelle succèdent des activités de diction et d'esquisses d'interprétation. L'élève mémorise des textes et s'exerce à les dire devant la classe.

La classe à projet artistique et culturel théâtre peut dynamiser ces apprentissages.

D'autres activités peuvent être mises en place dans le cadre du projet d'école :

- l'atelier de pratique artistique théâtre ;
- la classe transplantée théâtre : pendant une semaine, elle permet à une classe de vivre un moment exceptionnel de rencontre et de travail avec des professionnels du secteur culturel ou des artistes ;
- le jumelage avec une structure culturelle (centre dramatique national, scène nationale, ...).

7. La danse

Dès l'école maternelle, la danse est l'activité physique par laquelle l'enfant utilise son corps comme moyen d'expression et de communication. Elle permet de mettre en scène les réalisations imaginaires des enfants et d'approcher des œuvres chorégraphiques par les livres, la vidéo, les spectacles. Dans la rencontre entre le mouvement, la musique et le son, la danse participe également à l'éducation musicale du corps.

Les classes à projet artistique et culturel danse permettent d'enrichir cette première sensibilisation.

IV. Modalités de mise en œuvre

1. Des enseignements

Les enseignements artistiques s'inscrivent dans la formation générale obligatoire. Ils se partagent entre arts visuels et éducation musicale à l'école primaire.

2. Des dispositifs pédagogiques transversaux

Depuis quelques années, le ministère de l'Education Nationale a mis en place des dispositifs pédagogiques transversaux (itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés, classes à projet artistique et culturel, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel). Ils permettent aux élèves de découvrir concrètement les relations entre la création artistique, les humanités, les sciences et les techniques.

3. Des activités complémentaires

Dans le cadre du projet de l'école, d'autres activités artistiques et culturelles (chorales, ateliers artistiques, classes culturelles transplantées, jumelages, « école et cinéma ») peuvent être proposées aux élèves. A l'initiative et sous la responsabilité des professeurs, elles prennent appui sur les ressources de proximité et sont souvent soutenues par les collectivités territoriales.

V. Compétences mobilisées

L'éducation artistique est assurée par les maîtres polyvalents (école primaire) ou par des enseignants spécialisés en éducation musicale et en arts plastiques (collège).

Les professeurs peuvent s'appuyer sur la collaboration d'artistes agréés, de chercheurs et de professionnels du secteur culturel (conservateurs, architectes, artisans des métiers d'art, ...).

La diversité des interventions peut s'inscrire dans le cadre de partenariats conclus avec le ministère de la Culture et de la Communication, les collectivités territoriales, les associations, ... Des membres de la société civile sont également susceptibles de contribuer à des actions dans les domaines artistiques.

VI. L'action culturelle

Les activités culturelles permettent souvent de valoriser chez les élèves en difficulté ou en rupture, des compétences et savoir-faire qui ne sont pas traditionnellement pris en compte, voire repérés, valorisés et évalués. Leur rôle en matière d'insertion sociale ne doit pas non plus être sous-estimé.

Les projets culturels favorisent le développement du travail d'équipe des enseignants, le travail personnel des élèves et les relations inter-niveaux et inter-établissements. En effet, la majeure partie des projets culturels se réalise en pluridisciplinarité. Les travaux proposés aux élèves et l'intervention de professionnels favorisent le décroisement. La nécessité de dégager du temps et de l'espace conduit à prendre en compte l'organisation générale du travail des élèves. Le travail en atelier de groupes restreints d'élèves, la présentation publique de leurs réalisations révèlent et valorisent les compétences et savoir-faire nouveaux que les élèves acquièrent ou manifestent lors de ces travaux. Pour les élèves en rupture ou en difficulté scolaire, cela constitue un important facteur d'intégration.

Certains établissements ont fait de l'ouverture culturelle un véritable outil de renouvellement des pratiques pédagogiques et éducatives et à développer avec les partenaires culturels des collaborations approfondies. La convention cadre élaborée avec la DRAC, le conseil régional et les conseils généraux vise à harmoniser les modalités de collaboration des établissements scolaires avec les structures culturelles. En incitant un groupe d'établissements à collaborer avec un même organisme (théâtre, médiathèque publique, laboratoire scientifique...) et plus largement en mobilisant l'ensemble des ressources culturelles dans le cadre des bassins de formation, on favorise les relations inter-niveaux et inter-établissements. Les projets communs suscitent des approches et des dynamiques nouvelles.

VII. Les acteurs de l'éducation artistique

